

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARQUENAY

SEANCE DU 19 JUILLET 2022

Nombres de Membres
En exercice : 15
Nombre de Membres
Présents : 08

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf juillet, à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqués le 12.07.2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de séance, sous la présidence de **Mr. BERTREL Jérémy, Maire.**

Etaient présents : Ms Jérémy BERTREL, Mélinda BRUNEAU, Lucie CHARPENTIER, Romain LETREGUILLY, Philippe OGER, Didier PICHOT, Aurélien RICHARD, Christophe TINNIERE.

Etaient excusées : Ms Jean-Paul BREHIN, Régine BREHIN, Béatrice de FARCY de PONTFARCY, Raphaël LAMY, Fanny MEIGNAN, Vanessa MENARD, Carol-Anne SASSIER.

Secrétaire : Mme Lucie CHARPENTIER

Objet : CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE BAZOUGERS RELATIVE A L'ALSH

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de l'avenant n° 1 à la convention d'adhésion à l'accueil de loisirs de Bazougers.

La participation de la commune s'établit comme suit :

Quotients	Journée		½ journée	
	Tarif famille	Reste à charge commune conventionnée	Tarif famille	Reste à charge commune conventionnée
Tranche 1	8.93 €	19.72 €	5.01 €	9.32 €
Tranche 2	9.36 €	19.29 €	5.26 €	9.07 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide le renouvellement à la convention relative à l'ALSH de Bazougers pour l'année scolaire 2022/2023
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an dits
Le Maire, J. BERTREL